

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU**

**DECISION 2022-35**

**SIGNATURE D'UNE PROPOSITION DE TRAVAUX DU SYDER POUR LA  
DISSIMULATION DE RESEAUX SECS**

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;  
Vu l'adhésion de la Commune de Condrieu au SYDER et la participation qui lui est versée ;

Considérant qu'il est fait le choix de procéder à la dissimulation des réseaux secs sur la Montée de la Caille (sur un linéaire de 180 ml) ;  
Considérant en conséquence que les branchements seront repris de manière souterraine et que les conventions seront établies avec les différents propriétaires ;  
Considérant que seront posés 2 ensembles d'éclairage public composés d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de haut et d'un luminaire modèle seront posés, 2 luminaires modèles JARGEAU LED pour pose en façade (le tout chez SIGNIFY) ;  
Considérant que ces travaux d'un montant de 120 500 € TTC seront pris en charge dans le cadre de la contribution versée annuellement au SYDER (la charge communale étant de 8 482 € / an sur 15 ans) ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : De signer la proposition du SYDER pour la réalisation des travaux de dissimulation des réseaux secs sur la Montée de la Caille.

Condrieu, le 7 juillet 2022

Le Maire,  
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le :  
Enregistré le :  
Publié le :  
Le Maire certifie, sous  
sa responsabilité, le  
caractère exécutoire  
de cet acte.

